



Au Centre Pénitentiaire de Perpignan, la situation est devenue critique. Les effectifs actuels sont insuffisants pour garantir la sécurité, le bon fonctionnement de l'établissement, et surtout pour assurer les missions quotidiennes dans des conditions de travail dignes. La sécurité des surveillants est particulièrement mise en danger.

- **Affectation actuelle des personnels :**

- Au 12 février 2025 : 177 agents affectés + 1 MAD (Mise à Disposition) – 3 CLD (Congé Longue Durée) – 1 DET (Détachement) = 174 agents présents, soit un taux d'affectation de **84 %** pour un effectif théorique de **205 agents**.
- Au 30 novembre 2025 : 181 agents affectés – 1 CLD – 1 DET = 179 agents présents, soit un taux d'affectation de **87 %**.

Ces chiffres montrent que les effectifs sont loin d'être suffisants pour faire face aux missions croissantes de notre établissement. La situation est d'autant plus préoccupante lorsque l'on considère les départs à la retraite.

- **Les départs en retraite :**

- En 2024, **18 départs** pour seulement **6 arrivées** de personnels de surveillance.
- En 2025, **15 départs** prévus, pour seulement **11 arrivées**, dont **2 suspendues** et **1 concours de formateur ENAP**.

Le résultat ? Les effectifs continuent de se réduire de manière inquiétante.

- **Le recours excessif aux heures supplémentaires : une dérive généralisée.**

Le recours aux **heures supplémentaires** pour pallier les manques d'effectifs dans tous les secteurs est devenu une **pratique systématique** au Centre Pénitentiaire de Perpignan. Cependant, cette situation ne peut plus durer. **Aujourd'hui, la réglementation en matière de droit du travail n'est plus respectée.** Les heures supplémentaires, qui vont au-delà du maximum autorisé sur trois mois (108 heures) sont devenues la règle, entraînant des effets délétères sur la santé et la sécurité des agents.

Non seulement les agents sont soumis à une pression accrue, mais les **temps de repos** et les **règles relatives aux durées maximales de travail** ne sont plus respectés, ce qui fragilise encore davantage leur bien-être et leur capacité à exercer leur métier dans de bonnes conditions.

- **Le sous-effectif en équipe de nuit, le sous-effectif au centre de détention, la suppression des postes fixes :**

Les directions successives ont pris la **décision de supprimer des postes fixes**, une mesure qui aggrave encore la situation déjà préoccupante des effectifs. La suppression de ces postes a pour conséquence directe d'alourdir la charge de travail des agents restants et d'exposer davantage le personnel à des risques d'épuisement et de démotivation.

Au **Centre de Détention**, la situation devient particulièrement dangereuse. Les **surveillants sont souvent à deux pour trois postes**, ce qui constitue une grave mise en danger de leur sécurité. La gestion de ce secteur devient de plus en plus complexe et risquée, notamment lors de situations tendues ou d'incidents. Un tel sous-effectif empêche de garantir une surveillance efficace, tout en exposant les agents à des risques accrus.

Les **agents en équipe de nuit** sont également particulièrement touchés par la pénurie de personnel. Actuellement, il est impossible de combler tous les postes de nuit sans déroger à la réglementation des cycles de travail et d'heures supplémentaires, ce qui met en danger la sécurité des agents et des détenus. Le nombre insuffisant d'agents de nuit empêche de garantir une couverture complète des missions, rendant ainsi l'établissement plus vulnérable aux risques.

- **Les ELSP : Un nombre insuffisant pour assurer les missions et les astreintes.**

Le déploiement des **Équipes Locales de Sécurité Pénitentiaire (ELSP)** est indispensable pour garantir une sécurité renforcée. Cependant, leur nombre est actuellement **insuffisant** pour assurer toutes les missions quotidiennes du centre pénitentiaire, et encore moins pour garantir des **astreintes**.

Le manque de personnel dans les ELSP met en péril la sécurité de l'établissement et empêche le bon déroulement des opérations essentielles, créant ainsi des risques accrus.

La Chef d'établissement a demandé, dans le cadre de la préparation de la future CAP de mutation :

- **29 personnels de surveillance** supplémentaires.
- **9 créations de postes** pour le déploiement des ELSP.

Mais, à ce jour, cette demande est ignorée par l'administration.

FO JUSTICE CP PERPIGNAN demande : une augmentation immédiate et significative des effectifs pour :

1. **Assurer la sécurité des agents et des détenus :** des équipes suffisantes sont essentielles pour prévenir les risques.
2. **Garantir un cadre de travail digne et sécurisé :** face à l'augmentation de la surpopulation carcérale, le sous-effectif devient un danger.
3. **Préserver la qualité de notre service public :** sans un effectif adéquat, nos missions de suivi et de prévention sont compromises.
4. **Comblers les postes de nuit :** les équipes de nuit doivent être renforcées pour assurer une couverture complète et garantir la sécurité de tous.
5. **Renforcer la présence de surveillants dans les équipes de détention :** garantir une couverture optimale des postes pour éviter les situations à risque.

6. **Mettre fin à l'abus des heures supplémentaires** : respecter les droits des agents, garantir un temps de travail conforme à la réglementation et améliorer la qualité de vie au travail.
7. **Revenir sur la suppression des postes fixes** : annuler ces décisions qui dégradent les conditions de travail et mettent en danger la sécurité des agents et des détenus.

Pourquoi il est urgent d'agir ?

Les conséquences du sous-effectif sont de plus en plus graves :

- Les **conditions de travail se dégradent** : épuisement, stress, démotivation.
- La **sécurité des personnels et des détenus** est menacée.
- Les **départs** de personnel deviennent de plus en plus fréquents, et les **remplacements sont insuffisants**.
- Les **missions des ELSP** ne peuvent pas être correctement remplies, et il devient **impossible** de garantir des astreintes, pourtant cruciales pour la gestion de l'établissement.
- Le **sous-effectif en équipe de nuit** entraîne une couverture insuffisante et expose encore davantage l'établissement à des risques.
- Les **surveillants du Centre de Détention** sont mis en danger par le manque de personnel, souvent affectés à plusieurs postes, ce qui fragilise la sécurité.
- Les **heures supplémentaires** sont abusivement utilisées, au détriment de la santé des agents, avec une gestion du temps de travail qui ne respecte plus les normes légales et qui affecte leur qualité de vie.
- La **suppression des postes fixes** augmente encore la pression sur le personnel et dégrade les conditions de travail.

FO JUSTICE CP PERPIGNAN demande donc :

- **L'affectation de personnels de surveillance pour combler les départs à la retraite et les absences prolongées. Et par conséquent l'ouverture de postes en CAP de mutation pour remonter le taux d'affectation conforme à l'organigramme de référence.**
- **La création de nouveaux postes pour répondre aux besoins croissants de l'établissement, en particulier pour les ELSP.**
- **Une prise en compte réelle des enjeux de sécurité et de dignité dans la gestion des ressources humaines.**

Gérard TAILLEFER Secrétaire local **FO JUSTICE** le 05/03/2025

